

Nombre de conseillers

En exercice : **27**

Présents : **21**

Absents : 6

- dont suppléés **1**

- dont représentés **2**

Votants : **24**

- dont « pour » : **24**

- dont « contre » : **0** -

- dont abstention : **0**

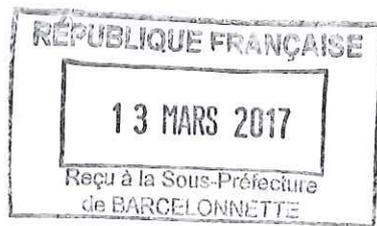
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le sept mars à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 3 mars 2017 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme Sophie VAGINAY.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ISAIA Monique, ESPANET Martine, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, MASSE Roger, KLETTY Guy, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes OKROGLIC Dominique, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, MILLION-ROUSSEAU suppléé par Mme ISAIA Monique,

SECRETARE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.



Délibération n°2017 /65

OBJET : DOMAINES SKIABLES STE-ANNE - LE SAUZE - LARCHE -SAINT-PAUL SUR UBAYE : CONVENTION D'AGREMENT AVEC L'AGENCE NATIONALE POUR LES CHEQUES VACANCES (ANCV).

Le Conseil de Communauté

CONSIDERANT la pratique généralisée du règlement de prestations par chèques vacances.

CONSIDERANT la demande des usagers de régler l'accès aux domaines skiables et produits annexes par ce moyen de paiement qui présente un intérêt certain pour eux,

CONSIDERANT la nécessité de conventionner avec l'ANCV afin de pouvoir accepter le règlement par chèques vacances,

Après délibéré

- **SOLLICITE** auprès de l'Agence Nationale des Chèques Vacances (A.N.C.V.) l'agrément de la CCVUSP pour l'acceptation des chèques vacances sur l'ensemble des domaines skiables de la CCVUSP.
- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention à intervenir ainsi que tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.

